

**NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE
LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 17 NOVEMBRE 2021**
(décret du 31.01.2013 modifiant le Code de la démocratie locale – article L1122-13 du CDLD)

SÉANCE PUBLIQUE

1. Asbl "Agence Locale pour l'Emploi" et "Fédération thermique". Remplacement d'un membre représentant la Ville de Spa.
Synthèse: Il s'agit de remplacer M. Eric SCHUMACHER dans ses mandats auprès de l'asbl Agence Locale pour l'Emploi et auprès de l'asbl Fédération Thermale.
2. Asbl "Agence immobilière sociale Haute-Ardenne". Remplacement d'un membre représentant la Ville de Spa.
Synthèse: Il s'agit de remplacer M. Francis BASTIN dans son mandat auprès de l'asbl Agence immobilière sociale Haute-Ardenne.
3. Intercommunale C.A.H.C - Centre d'Accueil "Les Heures Claires". Assemblée Générale ordinaire du mardi 21 décembre 2021. Examen de l'ordre du jour.
*Synthèse: 1. Désignation des scrutateurs;
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 18 juin 2021;
3. Approbation du budget 2022.*
4. Intercommunale IMIO. Assemblée Générale ordinaire du 7 décembre 2021. Examen de l'ordre du jour.
*Synthèse: 1. Présentation des nouveaux produits et services;
2. Point sur le plan stratégique 2020-2022;
3. Présentation du budget 2022 et approbation de la grille tarifaire 2022.*
5. Intercommunale NEOMANSIO. Assemblée Générale stratégique du jeudi 16 décembre 2021. Examen de l'ordre du jour.
*Synthèse: 1. Nomination d'un nouvel administrateur à la suite d'un remplacement;
2. Évaluation du Plan stratégique 2020-2021-2022: Examen et approbation;
3. Propositions budgétaires pour l'année 2022: Examen et approbation;
4. Nomination du réviseur et fixation de sa rémunération;
5. Lecture et approbation du procès-verbal.*
6. Régie communale autonome. Subsidés de prix pour l'exercice 2021. Modification de la valeur des subsidés pour la période du 19 novembre au 31 décembre 2021.
Synthèse: Le financement de la RCA est organisé sous la forme de subsidés de prix. Le conseil d'administration de la RCA propose de modifier la valeur des subsidés arrêtée le 17 décembre 2020 de manière à prendre en compte la fermeture de la piscine suite aux inondations de juillet 2021 et l'impact de la crise sanitaire sur les rentrées de la RCA. Les nouveaux montants du département "Tourisme" proposés au Conseil communal devraient permettre à la RCA de faire face aux diverses échéances financières de 2021.
7. Fabrique d'église de la paroisse Saint-Joseph de Creppe. Budget de l'exercice 2022. Approbation.
Synthèse: Il est proposé d'approuver le budget 2022 de la fabrique d'église de Creppe moyennant de légères modifications. De petits travaux électriques et des travaux de peinture sont prévus au service extraordinaire pour un montant de 3.700 EUR. Le budget ne nécessite pas d'intervention communale. Le fonds de réserve ordinaire est alimenté à hauteur de 620,45 EUR.
8. Subventions 2021. Liste n° 5. Soutien aux clubs sportifs.
Synthèse: Il est proposé de réduire de 120 EUR le montant de la subvention à reverser au club de Ji-Jitsu dans le cadre du mécanisme de soutien mis en place par la Région wallonne en faveur

des clubs sportifs affiliés à une fédération sportive reconnue par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le nombre d'affiliés validé par la Région wallonne pour ce club est en effet de 25 alors que le montant de la subvention octroyée pour ce club par le Conseil communal le 24 juin se basait sur un nombre de 28 affiliés.

9. Subventions 2021. Liste n° 6.

Synthèse: Il est proposé d'octroyer une subvention de 1.500 EUR à la scrl L'Aurore pour la rénovation de la salle L'Aurore ainsi qu'une subvention de 5.000 EUR à l'asbl Actions régionales pour la Collectivité (en abrégé Arc-Services) qui assure la gestion du milieu d'accueil situé Préfayhai 41 depuis 2020.

10. Petite enfance. Convention entre la Commune de Spa et l'asbl Actions régionales pour la Collectivité (en abrégé Arc-Services) dans le cadre de la gestion du milieu d'accueil situé Préfayhai 41.

Synthèse: Il est proposé de conclure une convention avec le pouvoir organisateur du milieu d'accueil situé Préfayhai 41. La structure d'accueil est actuellement organisée sous la forme d'un co-accueil de 8 places mais est amenée à évoluer en crèche de 14 places. La convention prévoit l'octroi d'une subvention de 5.000 € (montant indexable) puis de 7.500 € (montant indexable) lorsque le milieu d'accueil évoluera en crèche.

11. Crèche communale. Octroi d'écochèques aux membres du personnel de la crèche.

Synthèse: Il s'agit d'octroyer un écochèque de 250€ aux membres du personnel de la crèche sur base d'un subside ONE.

12. Commune pilote Wallonie cyclable - Approbation du plan d'investissement à soumettre à la tutelle.

Synthèse: Dans le cadre du projet "Commune pilote Wallonie Cyclable", la Ville de Spa doit proposer un plan d'investissement communal reprenant des projets d'aménagements cyclables sur son territoire. Le montant minimum du plan d'investissement doit correspondre à 150-200% du montant du subside.

Il est demandé au Conseil communal d'approuver ce plan d'investissement.

13. Marché de travaux. Voiries communales: réfection et entretiens divers. Reconstruction de trottoirs et travaux annexes. Tranche 2021. Phase 1 : Création d'une connexion cyclable rue Alphonse Jacques. Approbation des conditions, du mode de passation et financement.

Synthèse: Cet aménagement remplacera la piste cyclable unidirectionnelle initialement prévue côté sud de l'Avenue Reine Astrid. Ce déplacement permettra une meilleure liaison entre la gare et le centre-ville et, de plus, permettra de desservir deux écoles sur son tracé. Cet aménagement va de pair avec celui de la rue Albin Body.

Détail de l'aménagement: réalisation d'une piste cyclable unidirectionnelle en béton armé munie de logo sur dalle « cyclo ». Un coffrage perdu (bordure métallique) est fixé sur la clôture de manière à réaliser l'ouvrage béton en saillie de la chaussée existante (environ 15cm). La dalle sera brossée et munie d'un chanfrein 2/2cm. La jonction vers la rue Albin Body est réalisée avec une pente douce pour revenir au même niveau que la chaussée. Un marquage de couleur rouge sera présent au carrefour A.Body/A.Jacques pour améliorer la visibilité de la piste cyclable. Cet aménagement sera accompagné de la création d'un nouveau plateau ralentisseur au carrefour avec la Rue Adolphe Bastin.

14. Marché de travaux. Voiries communales: réfection et entretiens divers. Reconstruction de trottoirs et travaux annexes. Tranche 2021. Phase 2 : Création d'une connexion cyclable rue Albin Body. Approbation des conditions, du mode de passation et financement.

Synthèse: L'aménagement a été avalisé par le SPW-MI-Direction de Verviers car il suppléera la piste monodirectionnelle « sud » prévue Avenue Reine Astrid. Il permettra de rejoindre de manière sécurisée le centre-ville depuis la gare de Spa mais également de faciliter la remontée cyclable vers les quartiers sud de Spa (Lanciers, Creppe...).

Le trottoir existant est réduit à 80cm mais situé au même niveau que la piste cyclable bidirectionnelle de 200cm. Cela fonctionne en raison, notamment, de la présence d'un trottoir confortable de l'autre côté de la chaussée. La pente transversale est de 2%. La piste cyclable est située au même niveau que la chaussée mais délimitée par des sangles de séparation permettant une sécurisation optimale des usagers faibles. Dès le moment où l'ouvrage est réalisé, la circulation des véhicules ne se fera qu'à sens unique montant. La piste cyclable sera aménagée directement en extension du trottoir, en conservant une bordure de séparation avec la chaussée pour les autres véhicules.

15. Marché de travaux. Rue Gilles Ouda. Remplacement de l'égouttage et réfection de la voirie. Approbation des conditions, du mode de passation et financement.
Synthèse: Les travaux planifiés sont la conséquence des dégâts récurrents constatés à l'occasion des orages de ces dernières années. Une dégradation progressive de l'infrastructure publique a été constatée malgré l'implantation d'un débourbeur au pied du chemin remontant la colline. Les travaux consistent essentiellement en les phases suivantes:
-Remplacement de l'égouttage défectueux par une canalisation de diamètre 250 mm.
-Installation d'une canalisation de recueil des eaux de ruissellement de diamètre 315 mm depuis l'ouvrage de dégrillage/débourbeur existant jusqu'à l'aqueduc situé rue Brixhe.
-Raccordement des descentes d'eau pluviales et rejets d'eau usée des bâtiments riverains.
-Construction de chambres de visites et adaptation du déversoir au carrefour de la rue Brixhe.
-Placement de caniveaux large capacité en travers de la voirie pour reprise des eaux de ruissellement.
-Démolition de la chaussée existante.
-Remplacement d'une sous-fondation en recherche.
-Construction d'une fondation en béton maigre.
-Pavage de celle-ci en pavés de béton tambourinés de ton bleu-gris nuancés teintés dans la masse à l'aide de granulats naturels.
-Construction d'un filet d'eau central en pierre bleue
16. Séance du Conseil communal du 14 octobre 2021. Approbation du procès-verbal.
Synthèse: Par rapport à la version envoyée aux conseillers le 19 octobre: ajout des échanges concernant le point n° 15.
17. Communications.
Synthèse: Recours auprès du Gouvernement wallon introduit le 12 mai 2021 contre la décision du Conseil communal du 25 mars 2021 marquant son accord sur la création d'une voirie communale et la modification du sentier vicinal n° 69 sur des terrains sis à Spa, rue de l'Eglise, dans le cadre d'un permis d'urbanisme de constructions groupées. Arrêté du Gouvernement wallon du 30 septembre 2021 jugeant le recours recevable mais non fondé, et acceptant la demande de création et de modifications de voiries communales.